



VOLX, le 18 Février 2014.

N/réf. SD04/B2/DC 14-03

Dossier suivi par : **David CAUVIN**, Chef Technicien de l'Environnement, Chef de Brigades (06.71.53.86.32.)

Objet : Dénombrement de cervidés au phare exercice 2014.

**Mesdames et Messieurs les Maires de :
Destinataires in fine**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que dans le cadre du suivi des populations animales et plus particulièrement la population de cervidés, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) organise en collaboration avec la Fédération Départementale des chasseurs et l'Office National des Forêts un dénombrement de cervidés au phare.

La méthode consiste à parcourir un itinéraire en éclairant les zones de gagnage des grands cervidés

Ces opérations se dérouleront sur le territoire des communes sus citées les 13, 20, 27 mars 2014 et le 3 avril 2014 entre 20h00 et 2h00 (première partie de nuit.).

Je reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

**Le Chef Technicien
de l'Environnement:**

Signé

D.CAUVIN

Destinataires :

AUBENAS-LES-ALPES	MALLEFOUGASSE-AUGES	REVEST-DES-BROUSSES
BANON	MONTLAUX	REVEST-DU-BION
BEVONS	MONTSALIER	SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	NOYERS-SUR-JABRON	SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE
CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT	OMERGUES (LES)	SAINT-VINCENT-SUR-JABRON
CRUIS	ONGLES	SAINTE-CROIX-A-LAUZE
HOSPITALET (L')	PEIPIN	SAUMANE
LARDIERS	REDORTIERS	SIMIANE-LA-ROTONDE
LIMANS	REILLANNE	VACHERES